



Le dialogue social en berne à la DDFiP Manche

L'ensemble de vos élus en comité technique local étaient convoqués le jeudi 24 septembre avec comme points principaux à l'ordre du jour, les restructurations et fermetures de services (trésoreries de Brehal, Brecey et St Jean de Daye, SPF et BANT de Valognes). Le CHSCT n'ayant pas pu donner son avis pour manque d'éléments fournis par l'administration, les OS ont décidé unanimement de boycotter ce CTL afin de protester contre le manque de dialogue social de la direction locale. Avant de quitter la salle, vos élu-e-s ont lu une déclaration au Directeur, déclaration que vous trouverez ci-dessous.

« Monsieur le Directeur,

les organisations représentatives du personnel ne siégeront pas lors du CTL prévu aujourd'hui, pour plusieurs raisons.

« Le statut de la fonction publique n'est ni adéquat, ni justifiable », a déclaré récemment le ministre de l'Economie.

Doit-on rappeler à monsieur Macron, ministre de l'économie, que le statut de la fonction publique permet :

- d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Etat lors des renouvellements électoraux
- d'assurer l'indépendance et l'impartialité des agents de la fonction publique vis à vis de l'ensemble des citoyens.

Mais pour monsieur Macron, ces agents publics qui :

- sont sous payés par rapport à leurs connaissances et leurs compétences
 - qui n'ont pas pour seule ambition de devenir milliardaire – comme ces « jeunes français qui doivent avoir envie de devenir milliardaire », dicit notre ministre de l'économie
 - qui continuent à oeuvrer pour le bien public
 - qui voient leur pouvoir d'achat baisser année après année
 - qui continue à assurer et assumer leurs missions avec honnêteté et neutralité
- ces agents sont sûrement un anachronisme, un reliquat du moyen-âge ou pire, de la préhistoire.

Mais il est vrai que pour un ancien de la Banque Rotschild, plus spécialisé dans :

- les fusions ou rachats de sociétés qui rapportent énormément d'argent (deux millions d'euros - revenus 2012 annoncés par monsieur Macron)
- la gestion de fortune
- l'optimisation fiscale, euphémisme pour parler de l'évitement de l'impôt par

transfert de fortunes vers les paradis fiscaux, en particulier avoir sous sa responsabilité des agents qui sont impartiaux et honnêtes est difficilement supportable.

Il serait évidemment plus simple d'avoir des salariés jetables sur lesquels il serait plus facile de faire pression.

Voilà donc une déclaration surprenante d'un ministre chargé de mettre en œuvre la lutte contre l'évasion fiscale.

Aujourd'hui le statut de la fonction publique, hier des déclarations sur le temps de travail, avec remise en cause des 35 heures, et sur le code du travail, qu'il faut simplifier.

Toutes ces annonces visent à diminuer les droits, protections et garanties des salariés et vont dans le sens des demandes du MEDEF et autre CGPME.

Comme le CICE, système mis en place sous l'égide du même monsieur Macron. Si cette manne avait servi à financer l'économie en contre partie de travaux initiés par l'Etat et les collectivités locales, cette mesure aurait été compréhensible.

Et cela n'aurait pas été l'équivalent d'un cadeau sans contrepartie : certains patrons peu scrupuleux ont ainsi profité de cette aubaine pour fermer des sites et financer des suppressions d'emplois.

Dans le même temps, les suppressions d'emplois dans la fonction publique vont continuer afin de faire faire des économies à l'Etat.

La fermeture de nombreux sites participe de la même logique.

De ce point de vue, l'exemple grec est édifiant : licenciement de fonctionnaires, recul de l'âge de la retraite, diminution du montant des pensions, pourtant déjà particulièrement faibles, privatisations à outrance, diminution de la dépense publique, remboursement obligatoire de la dette, même illégitime.

La même politique, imposée en Grèce, mais mise en œuvre volontairement en France.

Ainsi :

- la prochaine loi de finances, avec les suppressions d'emplois et la baisse du budget des services de l'Etat
- la diminution des dotations des collectivités locales
- la réorganisation territoriale, avec les nouvelles communautés de communes agrandies et les nouvelles régions, et les conséquences pour la mobilité géographique et fonctionnelle
- l'annonce de la retenue à la source
- les chantiers de la DG visant à remettre en cause certaines règles de gestion
- l'accélération des restructurations néfastes pour le service public, avec un directeur général qui a décidé d'aller au-delà de la démarche stratégique de son prédécesseur

- la remise en cause de notre temps de travail, des promotions internes et le retour de la mobilité
tout cela participe de la même politique et de la même logique.
C'est une remise en cause générale du rôle de l'Etat et du service public.

Toute cette machine de guerre anti-fonctionnaires est appuyée par la Cour des Comptes , qui trouve qu'il y a trop de fonctionnaires et qu'ils sont trop payés.

Espérons, ironiquement, que le président de la Cour des Comptes va nous annoncer très prochainement une baisse de son budget, une diminution des salaires de ses magistrats et une augmentation de leur temps de travail avec suppression d'emplois.

Les sujets que nous avons à traiter aujourd'hui participent donc de cette politique que nous ne cautionnons pas.

Dans un département rural, avec une géographie atypique, tout en longueur, c'est porter un rude coup à la présence de l'Etat sur le territoire que de supprimer de nombreux sites administratifs.

L'égalité des citoyens dans l'accès aux services publics est mise à mal. Et ce n'est pas le développement de l'accueil internet qui permet de gommer cette réalité.

L'éloignement des lieux de service public n'est pas préjudiciable qu'aux citoyens.

En effet, la fermeture des structures envisagée va engendrer, outre une dégradation des conditions de vie au travail, avec un temps de trajet en augmentation, une perte significative de pouvoir d'achat avec des coûts induits par les frais de route quotidiens que nos collègues n'ont pas, actuellement, à supporter et loin d'être compensés, sur la durée, par la prime dite de restructuration.

Voici sur le fond, pour la forme ,

Concernant les points 2 et 3 de l'ordre du jour , les élu-e-s du personnel tiennent à vous rappeler quelques points de règlement.

« Le Comité Technique bénéficie du concours du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans les matières relevant de sa compétence ».

La réglementation prévoit des situations où le CHS-CT doit obligatoirement mettre un **avis formel**.

Font partie de ses situations les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et notamment avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la

modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail.

Lors du CHS-CT du 10 septembre, les représentants des personnels n'ont pu, faute d'éléments nécessaires et suffisants se prononcer par un **avis formel** sur l'impact des restructurations soumises à avis aux points 2 et 3 de l'ordre du jour de ce CTL.

Nous vous demandons donc , comme il est prévu par la circulaire des ministères économiques et financiers relative au fonctionnement des CHS-CT de reconvoquer le CHS-CT de la DDFiP de la Manche afin de permettre à ce dernier d'émettre **l'avis formel** nécessaire à la discussion des points 2 et 3 de ce CTL.

Concernant le ,point 6 présentant les nouvelles règles d'affectation des personnels de catégorie B dans le cadre de mouvements locaux.

Petit rappel :

Le 2 juin 2008, six des huit syndicats de la fonction Publique ont signé les accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social.

Un « tournant historique » pour le Ministre de la Fonction Publique car ce protocole concrétise une nouvelle démocratie sociale dans la Fonction Publique, autour de 2 principe clé : l'élection et la négociation.

Conformément à ces accords, les élu-e-s des personnels ont émis un avis le 30 juin 2015 par un vote défavorable unanime.

Il vous appartient Monsieur le Directeur, dans le cadre du respect du dialogue social de prendre acte de la volonté des personnels.